

# CHARTRE

# Routes Propres

19 MARS 2024



Devenez le Hérault du zéro déchet



## Pourquoi adhérer à la Charte Routes Propres ?

- **Pour préserver** la nature et la biodiversité.
- **Pour privilégier** des solutions de réduction des déchets.
- **Pour valoriser** l'image de votre collectivité soucieuse de préserver l'environnement.
- **Pour sensibiliser** l'ensemble des citoyens sur l'impact des déchets abandonnés.
- **Pour améliorer** l'attractivité touristique de notre territoire et préserver nos paysages.

## Nos ambitions partagées

Les sentiers pédestres, pistes cyclables, voies vertes ou encore les routes et leurs abords ont trop tendance à se transformer en dépotoir. Canettes, bouteilles vides, mégots, emballages de nourriture, mouchoirs en papier, verres et couverts jetables, masques... **Chaque année, des tonnes de déchets sont négligemment jetées par des piétons, des cyclistes ou par la fenêtre d'automobilistes peu scrupuleux.**

Au vu de ces incivilités, de leurs impacts sur la planète et en cohérence avec sa démarche Route Durable, le **Département de l'Hérault a l'ambition de faire de la lutte contre les déchets sauvages et les dépôts illégaux, une de ses priorités.**

À cet effet, il souhaite s'appuyer sur l'ensemble des communes à travers une **charte d'engagements mutuels**, permettant d'enrayer ce phénomène.



## SENSIBILISATION

### Pour changer les pratiques

#### A La commune s'engage à :

- **Informers les habitants et les acteurs du territoire**, par tous les canaux de médias disponibles, sur les enjeux de propreté.
- **Relayer les informations** en lien avec la collecte et le tri des déchets.
- **Sensibiliser les enfants** à la problématique des déchets et aux gestes de tri.

#### B Le département s'engage à :

- Fournir des **outils de communication** clé en main et un kit pédagogique pour les scolaires
- Utiliser ses **supports de communication** (réseaux sociaux, Mag Hérault, affichage, site web) pour accentuer cette prise de conscience.



## RAMASSAGE ET TRI

### Pour agir sur nos territoires

#### A La commune s'engage à :

- Accompagner et organiser des **événements de ramassage citoyen**, en lien avec les associations.
- Promouvoir **des ateliers de ramassage avec les écoles.**
- **Participer à la « semaine départementale de ramassage des déchets abandonnés »**, au printemps.

#### B Le département s'engage à :

- Équiper les collectivités de **gants et sacs poubelles** pour leurs actions de ramassage.
- Fournir un **kit de communication pour la promotion des événements** de ramassage citoyen.
- **Coordonner et valoriser les actions** de la « semaine de ramassage des déchets abandonnés », tout en mobilisant ses propres agents.



## PRÉVENTION ET RÉDUCTION

### Pour traiter le problème à la source

#### A La commune s'engage à :

- Intégrer la thématique du tri et de la réduction des déchets dans le **cahier des charges des événements festifs.**
- Équiper les voiries, pistes cyclables, sentiers et parcs communaux de **poubelles de tri.**
- **Mobiliser les acteurs économiques**, et notamment le secteur de la restauration rapide, pour imaginer des solutions pratiques.

#### B Le département s'engage à :

- Fournir à la commune un **kit de 100 gobelets réutilisables** pour ses manifestations.
- Équiper les aires de repos, pistes cyclables, sentiers et domaines départementaux de **poubelles de tri avec des panneaux incitatifs.**
- Travailler avec les déchetteries et les chauffeurs de camions, pour **limiter les envois lors du transport.**

Pour la Commune

Pour le Département